



CLUB DE PLONGÉE DE MONTLHÉRY

- Association loi 1901 déclarée en S.P. de Palaiseau, le 11 février 1980 sous le N° 2723
- Agréé par le ministère de la jeunesse et des sports sous le N° 91 S 192
- Affilié à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-marins sous le N° 07 91 328

BULLETIN D'INSCRIPTION SAISON 2019 -2020

NOM Prénom

Adresse

.....

Date de naissance Lieu

Profession Téléphone

Mail Portable

Etes-vous titulaire de brevets de plongée ? Lesquels

Etes-vous titulaire de brevets de secourisme ? Lesquels

En cas d'accident survenu en cours de plongée, je permets à la Direction du Club de Plongée, ou à son représentant de mettre en œuvre l'hospitalisation ou les interventions chirurgicales et traitements urgents qui pourraient être reconnus nécessaires par l'autorité médicale.

Personne à prévenir : Téléphone :

J'autorise mon enfant à pratiquer les différentes disciplines de plongée proposées par la Fédération Française d'études et de sports sous-marins.

J'autorise les membres du club à photographier « moi-même » ou « mon enfant » pendant les activités du club et éventuellement de publier les photos sur le site.

J'autorise le club à communiquer mon adresse mail à la F.F.E.S.S.M. lors de l'établissement de la licence.

Signature des 2 parents ou tuteurs pour les candidats de moins de 18 ans.

Date et signature

Joindre à votre inscription 1 photo et un certificat médical (délivré de préférence par un médecin agréé médecine du sport) en deux exemplaires, indispensables pour la délivrance de la licence et pour avoir accès au bassin. Le certificat médical est renouvelable tous les ans. Il vous sera demandé dans tout centre de plongée.

TARIFS SAISON 2019-2020

	TARIF UNIQUE SIRM* ET HORS SIRM	
	Nouveaux adhérents	Anciens adhérents
Adulte	190 €	160 €
14 à 16 ans	150 €	120 €
Etudiant	165 €	135 €
Nage avec palmes	130 €	100 €

*S.I.R.M : Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry
Montlhéry, Linas, La ville du Bois.

Nouvelles inscriptions :

Les nouvelles inscriptions se feront sur le stand lors des Forums des Associations à Linas (1 sept.2019), Montlhéry (7 sept 2019), La Ville du Bois(8 sept.2019) ou à la piscine de Montlhéry à partir du mardi 17 septembre 2019 (20 h).

Munissez-vous la fiche d'inscription remplie, un certificat médical, 1 photo d'identité et 2 chèques.

Aucune inscription ne sera validée sans certificat médical et l'accès au bassin vous sera interdit.

ATTENTION !

La redevance demandée par le SIRM au titre de la participation à l'occupation des équipements sportifs est de 36 € par adhérent. Le club en prend la moitié à sa charge.

Le montant demandé aux adhérents est donc de 18 € et n'est pas incorporé dans la cotisation club.

Il vous est par conséquent demandé un chèque séparé de 18 € qui ne sera mis en banque qu'à réception de la facture du Trésor Public.

En effet, ce montant n'entre pas dans le budget club car il est reversé au Trésor Public pour le compte du SIRM (Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry, Linas, La Ville du Bois).